



VOLET 7 :
RÉSUMÉ
NON TECHNIQUE



1

UN PAYS RÉCENT, RICHE DE QUARANTE ANNÉES DE PLANIFICATION

La création du Pays de Châlons-en-Champagne s'appuie sur une démarche de planification supracommunale conduite sur plusieurs décennies. Une grande partie de ce territoire, soit 66 communes, a pour origine un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) élaboré dans les années 70 à une époque où rien ne semblait impossible après une longue période continue de prospérité et de croissance économique et démographique.

Ces antécédents favorables donnaient alors une vision prospective du territoire extrêmement positive et le Pays de Châlons devait s'inscrire dans un « espace urbain tripolaire » de 450 000 habitants (Châlons, Epernay, Reims) ... qui aurait dû, selon ces prévisions, voir sa population doubler vers la fin du 20^{ème} siècle.

Près de 20 ans plus tard, les changements économiques et sociaux intervenus depuis les « Trente Glorieuses » ont entraîné une relecture complète des objectifs du territoire. Parallèlement, les lois de décentralisation, transférant des compétences jusqu'alors propres à l'Etat, aux collectivités territoriales, ont incité les élus à formaliser un nouveau document de planification.

En 1994, la création d'un premier syndicat mixte chargé de l'élaboration d'un schéma directeur sur un périmètre élargi à 71 communes avait souligné l'intérêt d'une mise en œuvre concertée des choix d'aménagement.

L'idée de compléter l'outil de planification du territoire par une démarche de contractualisation commence alors à faire son chemin. Mais elle ne pourra voir le jour qu'avec la dissolution du syndicat mixte en 1999 au moment même où la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et

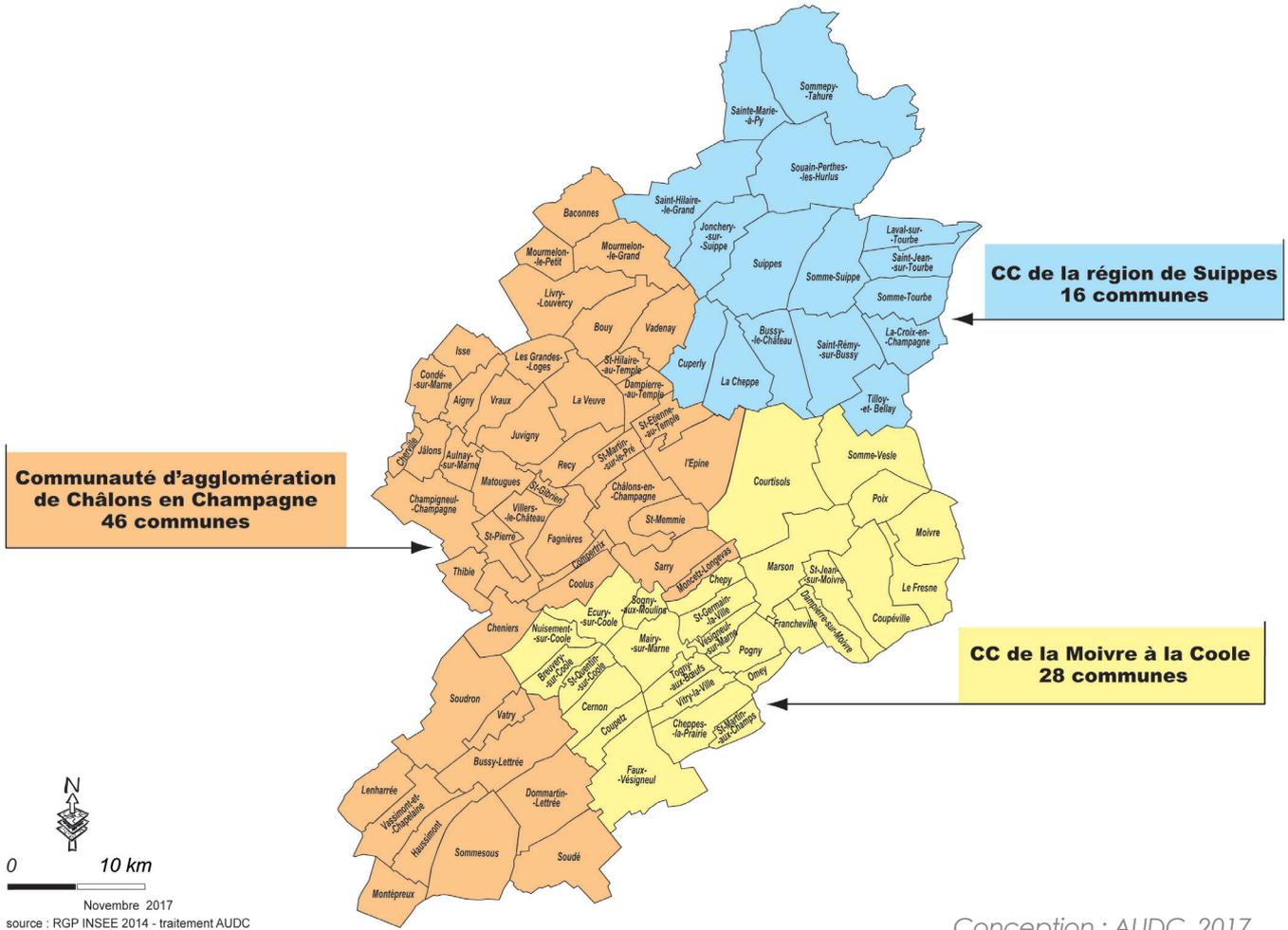
le Développement Durable du Territoire consacre la démarche de Pays.

En 2001, la création d'un deuxième syndicat mixte, chargé de réviser le schéma directeur et d'élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCoT), permet de développer le périmètre sur 92 communes (90 communes depuis le 1^{er} janvier 2014 suite à l'entrée en vigueur du schéma départemental de coopération intercommunale) pour une plus grande cohérence notamment dans la partie nord avec les villes de Mourmelon-le-Grand et de Suippes.

Il faudra pourtant attendre 2007 pour que la question du Pays soit inscrite à l'ordre du jour et que la dynamique alors engagée par le syndicat mixte lui permette de répondre à l'appel à candidature lancé par l'Etat dans le cadre du volet territorial du contrat de projets Etat-Région (CPER) avant même la reconnaissance officielle du Pays.

Cet engagement tardif conduit néanmoins à l'adoption de la charte de développement durable le 28 octobre 2009 puis à la reconnaissance officielle du Pays de Châlons-en-Champagne le 20 septembre 2010 soit peu de temps avant que la loi de réforme des collectivités territoriales ne supprime la possibilité de créer de nouveaux Pays.

Le Pays de Châlons-en-Champagne et ses intercommunalités



Conception : AUDC, 2017

2 DIAGNOSTIC ET ENJEUX PROSPECTIFS

Le Pays de Châlons-en-Champagne s'étend sur 1 783 km² soit presque un quart du Département de la Marne. Le territoire correspond pour une grande part au bassin de vie de Châlons et est également structuré autour des deux pôles urbains intermédiaires de Mourmelon-le-Grand et Suippes dans le nord du Pays qui abritent les deux grands camps militaires du territoire.

Le pôle central de Châlons-en-Champagne, concentrant la majorité des services, équipements et commerces est tout de même complété par un réseau de communes relayant une partie de ces services sur le reste du territoire. La volonté primaire des réflexions du SCoT est de veiller au confortement de ce réseau ainsi qu'à l'équilibre du territoire selon les différentes thématiques qu'il traite.

2.1. LE CONTEXTE NATUREL

Le Pays de Châlons-en-Champagne, situé au cœur de la Champagne crayeuse, est un modèle de paysage parfaitement cultivé, développé sur des collines modelées dans la craie et séparées par des vallons occupés par des cours d'eau ou plus souvent par des vallées sèches. Deux traits principaux caractérisent ce territoire :

- une moindre densité bâtie avec un faible nombre de communes comparativement à d'autres régions, et la quasi-absence d'habitat dispersé sous forme de hameaux à l'exception notamment de Melette ou de Longevas. Par ailleurs, les fermes isolées sont plutôt de conception récente ;
- le rapport très fort des villages avec les cours d'eau : dans la toponymie locale, les lieux appelés « somme » désignent une source. On trouve ainsi, au nord du territoire, Somme-Tourbe, village où la Tourbe prend sa source, de même pour Somme-Suipe (source de la Suipe), Sommepy-Tahure (source de la Py), Somme-Vesle (source de la Vesle).

Ce rapport avec l'eau est d'autant plus saisissant que la perméabilité du sol de craie réduit de manière significative le nombre des cours d'eau et leur puissance à l'exception

de la Marne qui est alimentée par un bassin versant diversifié d'une superficie de 6 300 km² à Châlons-en-Champagne.

La présence de l'eau, généralement associée à une végétation abondante, devenue rare dans un espace dédié à l'agriculture, contribue à faire des villes et villages du pays châlonnais de véritables « oasis » au sein de vastes étendues cultivées.

A elle seule, la ville de Châlons-en-Champagne est traversée par pas moins de 10 cours d'eau : la Marne, le Mau, le Nau, la Moivre, le canal Saint-Martin, le canal latéral à la Marne, le canal de jonction, le canal Louis XII, le Mau venant de Saint-Memmie et la rigole du Jard. Ces cours d'eau ont influencé l'urbanisme de la ville et plus généralement le cadre de vie des châlonnais. Du 14^{ème} au 19^{ème} siècle, la ville fera l'objet de nombreux aménagements hydrauliques : percement du canal Louis XII, couverture des ruisseaux et de certaines portions du Mau et du Nau, déplacement du lit de la Marne, creusement du canal latéral à la Marne, aménagement du canal Saint-Martin, construction de plus d'une vingtaine de ponts, de vannages et d'écluses.

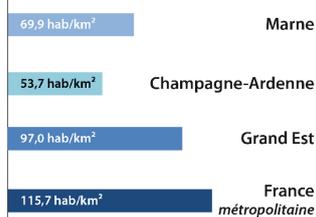
2.2. LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Avec 97 781 habitants au recensement de 2014, le Pays de Châlons-en-Champagne représente 17 % de la population marnaise et 1,8 % de la population de la Région Grand Est. La tendance est à la stabilité démographique

avec une variation de la population caractérisée par un solde naturel positif (taux annuel moyen entre 2009 et 2014 de + 0,56 %) et un solde migratoire négatif (taux annuel moyen entre 2009 et 2014 de - 0,38 %).

Densité de la population par commune en 2014

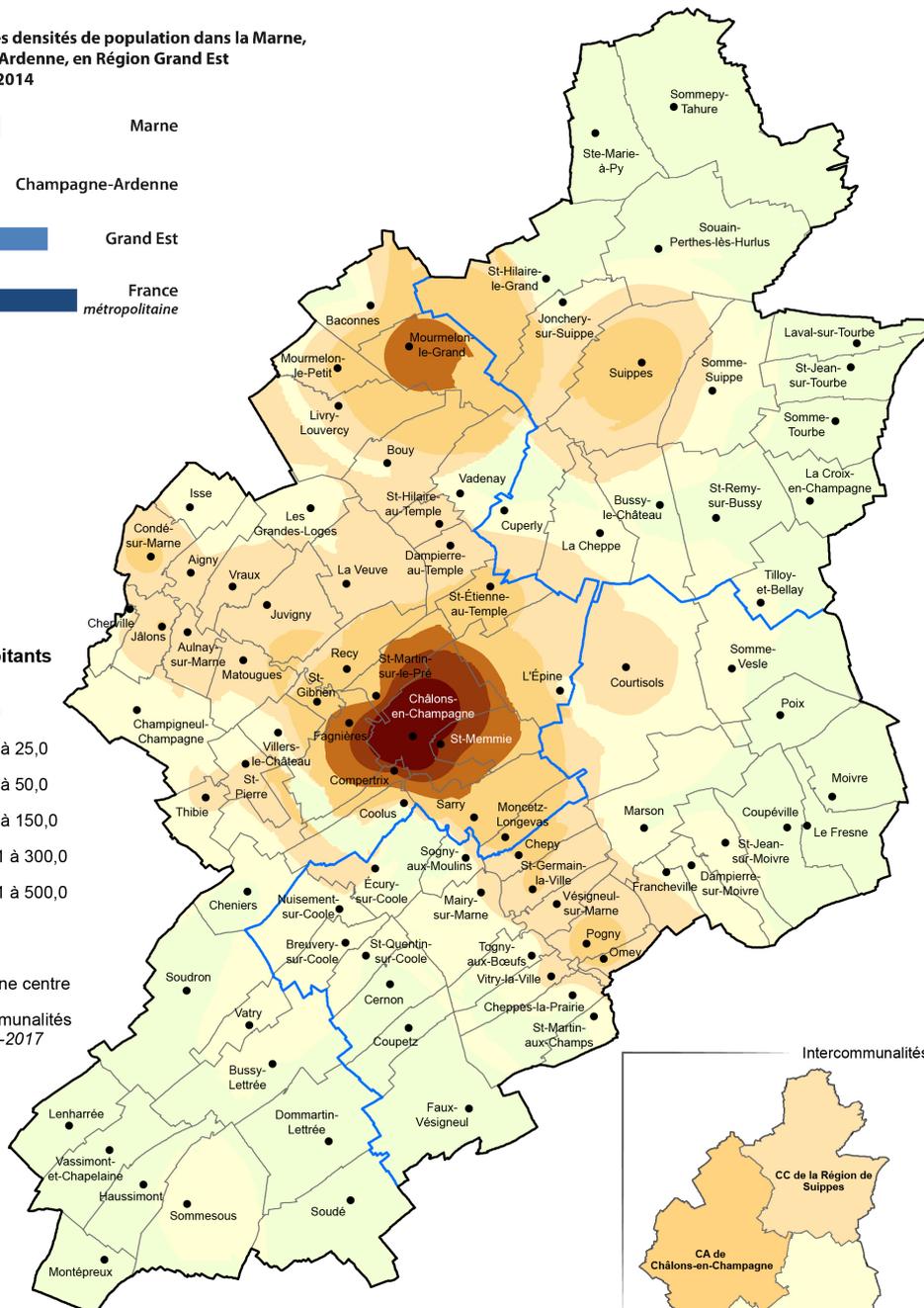
Comparaison des densités de population dans la Marne, en Champagne-Ardenne, en Région Grand Est et en France en 2014



Nombre d'habitants par km²



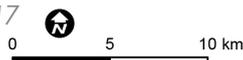
• Commune centre
 — Intercommunalités au 01-01-2017



Interpolation : seuil de 7 km autour du lieu-dit

Source : INSEE, RP 2014

Conception : SIG-AUDC - Janvier 2017



En 2014, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne représentait plus des trois quarts de la population du Pays de Châlons-en-Champagne (82,3 %), soit 80 511 habitants, tandis que les communautés de communes de la Région de Suippes et de la Moivre à la Coole représentaient respectivement 7,9 % (soit 7 695 habitants) et 9,8 % (soit 9 575 habitants) de la population du Pays de Châlons-en-Champagne.

Entre 2009 et 2014, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne connaissait un rebond démographique et compensait en partie la légère baisse de sa population constatée lors des deux décennies précédentes. Quant aux intercommunalités de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes, elles poursuivaient leur croissance démographique.

La permanence d'un solde migratoire négatif dans le Pays de Châlons-en-Champagne entre 2009 et 2014 est aujourd'hui majoritairement le fait de la ville de Châlons-en-Champagne (- 2 560 individus entre 2009 et 2014), le reste des communes périurbaines, connaissent depuis une dizaine d'années un solde migratoire positif, témoignant de leur attractivité résidentielle.

Si le territoire reste relativement jeune, le vieillissement s'accélère et pose la question du vieillissement de la population qui est sur le point de bouleverser profondément et durablement l'ensemble des politiques publiques.



2.3. LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

En 2014, le Pays de Châlons-en-Champagne compte 45 684 logements dont 84 % sont situés dans la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (dont 51 % dans la seule ville de Châlons). Entre 1999 et 2014, le parc s'est accru de 6 441 logements soit une augmentation de 16 %.

Le parc de logements du Pays de Châlons-en-Champagne est en augmentation pour répondre au desserrement des ménages

La population active est encore majoritairement composée d'ouvriers et d'employés. En 2014, le taux d'activité du Pays de Châlons-en-Champagne était plus important qu'à l'échelle du département de la Marne (74,1 % contre 72,7 %), et en hausse par rapport à 2009.

Les jeunes (15-24 ans) du Pays de Châlons-en-Champagne connaissent un taux d'activité plus important qu'à l'échelle du département de la Marne (50,9 % de taux d'activité des moins de 25 ans dans le Pays de Châlons-en-Champagne contre 43,6 % dans la Marne).

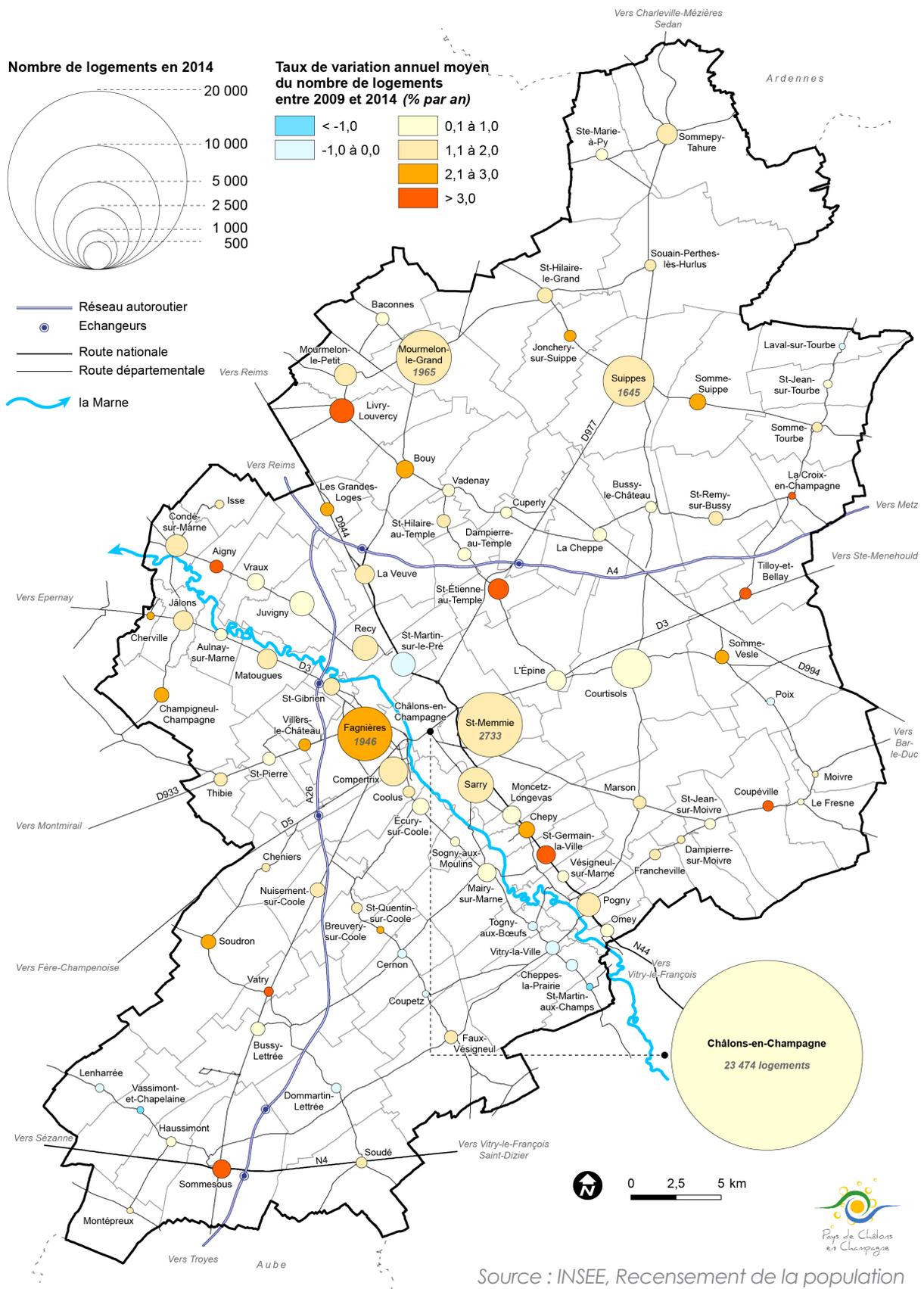
Quant à la répartition de la population active sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne représentait un poids prééminent (81,8 %) par rapport aux 2 autres intercommunalités de la Région de Suippes (8,4 %) et de la Moivre à la Coole (9,8 %).

A l'heure où la frontière entre villes et campagnes perd de son sens avec l'affirmation de nouveaux modes de vie issus de la rurbanisation (vivre à la campagne mais travailler, consommer, se divertir à la ville), se pose la question de la capacité (financière et technique) des communes rurales à satisfaire les besoins de leurs habitants.

et aux migrations périurbaines. C'est la ville centre qui a construit le plus de logements neufs entre 2011 et 2015 mais la production de nouveaux logements est aussi largement portée par les communes limitrophes et par les polarités locales (Mourmelon-le-Grand, Suippes, Courtisols).

68 % du parc de résidences principales est composé de logements de 4 pièces ou plus ; cette part s'élève à 81 % dans la Communauté de

Répartition du nombre de logements en 2014 et son évolution entre 2009 et 2014



de communes de la Région de Suippes et à 92 % dans celle de la Moivre à la Coole, ce qui corrobore le constat d'une spécialisation résidentielle de ces deux secteurs à destination de ménages avec enfants et donc peu adaptée aux nouveaux besoins.

Malgré les difficultés du marché immobilier et une attractivité résidentielle croissante des communes périurbaines, la Communauté d'agglomération reste la plus attractive et elle concentre la majorité des transactions sur les appartements et sur les maisons. Néanmoins le Pays de Châlons-en-Champagne s'insère peu à peu dans une dynamique de périurbanisation : une grande part d'ex-habitants de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne recherchent l'accession à la grande maison individuelle sur les communautés de communes de la Moivre à la Coole et de la région de Suippes.

Afin de répondre à la fois aux nouveaux enjeux nationaux de renouvellement urbain et de densification, mais aussi aux besoins des habitants du territoire, le Pays de Châlons-en-Champagne et notamment Châlons-Agglomération, où se concentrent les 3/4 de la population du Pays, tente de répondre aux diverses problématiques qu'il rencontre : périurbanisation, vacance, vieillissement du parc de logements, etc.

Le constat d'une population vieillissante et relativement modeste a démontré l'intérêt de conduire une OPAH sur le territoire des trois intercommunalités rurales du Pays pendant que Châlons-Agglomération renouvelle son dispositif élargi à l'ensemble de 38 communes.

La dichotomie grandissante entre d'une part les grands logements individuels de type pavillonnaire quasi-exclusivement accessibles en propriété, et d'autre part des logements plus petits, en collectifs et avec une part importante de logements sociaux dans le pôle urbain répond de moins en moins aux nouveaux besoins des ménages qui sont de plus en plus petits, vieillissants, modestes, voire en situation de précarisation énergétique.

La rénovation des logements anciens, dégradés ou inadaptés reste d'autant plus délicate à mettre en œuvre que ces derniers sont souvent occupés par des populations vulnérables et énergétiquement dépendantes (au logement énergivore et à son mode de chauffage onéreux, mais aussi au coût de l'énergie nécessaire pour les déplacements motorisés en ruralité).

Les offres en hébergements spécifiques étant saturées, il est également nécessaire de les conforter, notamment à destination des jeunes et étudiants ainsi que des personnes âgées.



2.4. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET L'OFFRE DE FORMATION

La crise économique a fragilisé le marché de l'emploi et son évolution est hétérogène sur le Pays de Châlons-en-Champagne : si la communauté d'agglomération a perdu 2,4 % de ses emplois, les communautés de communes de la Moivre à la Coole et de la région de Suippes ont connu des progressions respectives de + 1 % et + 1,3 %. A l'échelle du territoire, le taux de chômage a progressé de + 2,2 points entre 2009 et 2014.

De par le statut historique de capitale administrative départementale et régionale de Châlons-en-Champagne et la présence

de l'armée à Mourmelon-le-Grand, Suippes et de manière plus résiduelle à Châlons-en-Champagne, le poids du secteur tertiaire non-marchand dans l'économie locale est l'une des caractéristiques historiques du territoire. Le secteur constitué de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale est toujours surreprésenté. Il s'agit du secteur majoritaire en nombre d'emplois sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne. Néanmoins cette prédominance de l'administration publique est menacée.

La défense est un secteur toujours pourvoyeur d'emplois mais est toutefois à relativiser puisque la restructuration du Site de Défense de Châlons-en-Champagne et la perte du statut de capitale régionale ont eu potentiellement un impact négatif relativement fort sur l'emploi tertiaire, qui ne se reflète pas encore dans les données issues du recensement de la population, dont le dernier millésime ne permet pas de mesurer pleinement l'effet de ces événements.

Afin que le nord du Pays de Châlons ne subisse pas les mêmes conséquences néfastes du retrait de l'armée que la ville centre, il est nécessaire de réfléchir à la fois au développement et au renforcement des activités économiques connexes à la Défense, mais aussi à la diversification et au rééquilibrage de la base économique du Pays de Châlons entre revenus de production (services et biens), revenus de l'emploi public, et ressources présentiels et sociales.

L'agriculture est une richesse fondamentale du territoire et une valorisation dominante de l'espace avec une surface agricole utile (SAU) qui couvre près de 80 % de la superficie totale du Pays soit 139 700 ha. En comparaison, la SAU atteint 69 % dans le Département de la Marne et 54 % sur toute la France.

Cette agriculture forte et renommée se distingue notamment par :

- Un développement plutôt axé sur les cultures végétales avec une prédominance des cultures de céréales, oléagineux et protéagineux. En termes de surfaces, les céréales représentent près de 70 000 ha soit près de la moitié de la SAU.
- Un nombre d'exploitations en diminution puisque le Pays de Châlons-en-Champagne compte 1 130 exploitations en 2010 contre 1 250 en 2000. Ce phénomène de concentration entraîne par ailleurs une augmentation de la surface agricole moyenne par exploitation qui est passée de 90 à 123 ha entre 1988 et 2010.
- Un élevage quasi-absent avec seulement une trentaine d'exploitations dont un tiers concerne l'aviculture.

- Un paysage « *d'openfield* » façonné par les aménagements fonciers : la succession des remembrements a permis la construction d'un espace agricole composé de grandes parcelles plus adaptées à la taille, elle aussi croissante, des engins agricoles.
- Un investissement dans la valorisation non alimentaire du végétal grâce à la proximité du Pôle de compétitivité à vocation mondiale « *Industries et Agro Ressources* ». Châlons-en-Champagne accueille depuis plusieurs années le Salon International du Non Alimentaire dédié aux nouvelles valorisations des agro-ressources (agro-matériaux, bioénergies, chimie du végétal).

Si le secteur industriel a largement participé à l'essor économique du territoire et plus particulièrement de l'agglomération châlonnaise, il connaît aujourd'hui une certaine perte de vitesse, dans un contexte de tertiarisation globale de l'économie nationale et en lien avec la mutation du tissu industriel du nord-est de la France. Avec 3 533 emplois, le secteur industriel ne représente plus que 8,2 % des emplois du Pays de Châlons en 2014, contre 10 % en 2009 et 12 % en 1999.

Alors que l'offre hôtelière est concentrée dans la communauté d'agglomération et plus précisément dans sa ville centre, l'offre de gîtes et chambres d'hôtes est répartie de façon plus homogène, permettant l'accueil de touristes sur l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne.

Les zones d'activités économiques du territoire sont relativement diversifiées à la fois sur le plan de la taille, avec un rayonnement allant d'un niveau local à un niveau national, voire international pour la plateforme Paris-Vatry, et concernant leur vocation (artisanat, industrie, commerce...), permettant de répondre aux besoins de différentes entreprises selon leur activité.



2.5. LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

Le réseau ferré, qui traverse le territoire d'est en ouest, permet d'accéder, avec des niveaux de services variés, à Paris (via Epernay, Dormans, Château-Thierry), Reims, Vitry-le-François, Dijon, Metz et Nancy, via des lignes TER qui se connectent à la Ligne Grande Vitesse (LGV) Est.

S'il existe aujourd'hui une liaison ferroviaire nord-sud à partir de Châlons-en-Champagne, l'infrastructure n'est pas utilisée pour le transport de passagers, ce qui peut partiellement s'expliquer par le fait qu'elle soit à sens unique et non électrifiée.

Malgré une augmentation de la fréquentation des lignes TER entre Châlons-en-Champagne et Reims et une fluctuation importante sur l'axe Châlons-en-Champagne/Epernay entre 2010 et 2013, l'utilisation de ces services reste inférieure au potentiel de voyageurs qui pourraient emprunter ces lignes, notamment pour les déplacements domicile-travail.

Concernant le transport de fret ferroviaire, un projet de plate-forme fret multimodale est en cours de réflexion par la communauté d'agglomération afin de relancer cette activité sur le site de la gare de triage de Châlons-en-Champagne et son rayon d'action couvrira également les plates-formes logistiques multimodales de la région : Culmont – Chalindrey (fer/route), Givet (fleuve/route/fer), Nogent (fluvial/route/fer) et Vatry (air/route/fer).

Le Pays de Châlons-en-Champagne bénéficie d'une bonne desserte en infrastructures de transport et d'un haut niveau d'accessibilité routière et autoroutière. Le territoire est relié par la route aux 3 principales provenances et destinations des flux domicile-travail (Reims, Epernay et Vitry-le-François).

Le taux élevé d'équipement des ménages en automobile s'explique par le fait que le territoire est globalement peu dense et que l'emploi et les grands équipements sont concentrés dans le pôle urbain, impliquant des déplacements quotidiens ou hebdomadaires qui ne peuvent le plus souvent être effectués

autrement qu'en voiture faute d'une offre de transport alternative efficace.

C'est dans le nord du territoire, dans l'intercommunalité de la Région de Suippes, que la voiture est la moins utilisée pour les déplacements domicile-travail, au profit essentiellement de la marche à pied, mais aussi parce que plus de 12 % des actifs n'ont pas besoin de se déplacer pour se rendre à leur lieu de travail.

La présence d'une offre de transports collectifs organisée de manière à relier la majorité des communes à la ville centre, ainsi que la proximité créée par la concentration des logements, de l'emploi, des commerces, des services et équipements au sein d'un même espace central expliquent en partie le plus faible taux de motorisation des ménages dans l'agglomération châlonnaise, la voiture étant moins indispensable pour les déplacements quotidiens. Le potentiel de développement de l'utilisation du vélo est important mais conditionné à la mise en cohérence des aménagements existants.

Dans les secteurs peu denses, au niveau de services plus faible et ne disposant pas toujours d'une offre de transports collectifs régulière et adaptée, les ménages sont souvent contraints à disposer d'une voiture par personne majeure pour se rendre quotidiennement à leur lieu de travail ou d'étude.

Les évolutions croissantes de la mobilité sont la conséquence, entre autres, du phénomène de périurbanisation qui induit une dissociation de plus en plus importante entre les lieux de résidence qui s'éloignent du pôle urbain et les lieux d'emplois qui restent essentiellement concentrés dans les pôles urbains, engendrant des déplacements quotidiens de plus en plus longs et majoritairement effectués en voiture (75 % des déplacements domicile-travail).

Si la voiture reste le moyen de transport le plus utilisé, c'est d'une part parce que son usage est facilité par un réseau routier bien développé et non saturé sur l'ensemble du territoire ainsi que par un parc de stationnement globalement suffisant et non contraignant, et d'autre part parce que soit l'offre alternative en transports en commun est inexistante, soit elle n'est pas ou peu compétitive à l'usage de la voiture.

L'analyse de l'offre multimodale entre Châlons-en-Champagne et les principales destinations du département (Reims, Epernay, Vitry-le-François) montre que la voiture est généralement le mode de transport le plus avantageux en termes de temps, voire de coût, le plus utilisé sur ces axes et en augmentation.

Ainsi, le mode ferroviaire n'est concurrentiel au mode routier en termes de temps que sur

les axes Châlons/Vitry-le-François et Châlons/Epernay, mais reste le mode de déplacement minoritaire sur ces trajets, et utilisé le plus souvent par les captifs ne disposant d'autres moyens pour se déplacer sur ces trajets interurbains.

Au-delà des enjeux de réduction de la consommation d'énergie et d'émission de CO₂ liées à l'utilisation massive de la voiture, la limitation de la dépendance automobile des ménages du Pays de Châlons-en-Champagne représente un enjeu social face aux risques de renchérissement du coût d'usage de la voiture et aux difficultés d'accès aux services quotidiens, notamment dans les territoires ruraux et périurbains, et un enjeu d'attractivité et d'équité territoriale afin que ces territoires qui accueillent une population croissante demeurent des lieux de vie de qualité.



2.6. SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

L'offre globale de commerces, services et équipements est essentiellement concentrée dans le pôle urbain châlonnais. Au-delà, d'autres polarités, notamment au nord avec Suippes et Mourmelon-le-Grand, sont dotées d'une offre intermédiaire ou de proximité non négligeable permettant de mailler le territoire en équipements et services en dehors de l'agglomération.

En revanche, sur le reste du territoire, la diversité de l'offre est relativement faible même si en augmentation : 6 communes ne disposent d'aucun service ni équipement contre 13 en 2014 et 13 n'en comptent qu'un seul, souvent un équipement sportif ou de l'artisanat, contre 17 en 2014.

La capacité des structures de service à la petite enfance est encore à développer sur le territoire. Toutes les communes ne disposant pas de telles structures, des modes de garde alternatifs se sont développés, notamment les assistantes maternelles agréées.

Bien que la population du Pays de Châlons-en-Champagne soit considérée comme

relativement jeune et l'offre en services aux personnes âgées pour l'instant suffisante, le vieillissement de la population représente un vrai enjeu concernant l'aménagement du territoire : modernisation des structures d'accueil, hébergement, prestations de services,...

Par ailleurs, les personnes âgées ayant tendance à vivre de plus en plus longtemps à leur domicile, des services d'accompagnement et d'aide à domicile se sont développés sur le territoire, notamment des services de portage des repas à domicile (Centre Communal d'Action Sociale), de soins infirmiers à domicile (Services de Soins Infirmiers A Domicile), d'auxiliaire de vie et d'aide ménagère (Aide à Domicile en Milieu Rural, Familles Rurales, Maison Départementale de la Famille), etc.

Les équipements scolaires sont suffisants. Au sein de l'agglomération, si globalement les effectifs ainsi que le nombre d'établissements sont en baisse, certains d'entre eux enregistrent une légère hausse dans leur nombre d'élèves, notamment les établissements de la ville centre.

L'offre de formations supérieures, essentiellement localisée à Châlons-en-Champagne, est structurée autour de cinq grandes filières attirant aujourd'hui plus de 2 300 étudiants :

- l'industrie et la technologie,
- le social et la santé,
- les sciences de l'éducation et de la formation,
- les arts du cirque,
- l'agriculture, agro-alimentaire et agroéquipement.

Cette offre fait l'objet d'un projet stratégique mené par la Communauté d'agglomération châlonnaise afin de la rendre plus lisible et plus compétitive. Ce projet « *Campus 3000* », dont l'ambition est d'accueillir 3 000 étudiants en 2020, a pour objectifs de valoriser et intégrer la vie étudiante dans la ville, de structurer et étoffer l'offre de formations, en renforçant les liens entre formations, recherche et entreprises.

L'offre en équipements sportifs et socio-culturels est diversifiée mais concentrée dans l'agglomération. Pour ce qui est de l'offre en équipements sportifs, le territoire est bien fourni avec la présence d'au moins un équipement sportif ou de loisirs dans quasiment toutes les communes du Pays de Châlons-en-Champagne. Les équipements culturels sont fortement concentrés sur le pôle aggloméré mais permettent à l'ensemble des habitants du territoire d'avoir accès à une offre complète, confortée par la présence de quelques équipements répartis sur l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne.

Par contre, l'offre est insuffisante en matière de loisirs de nature. En effet, si le Pays de Châlons-en-Champagne ne semble pas le territoire le plus diversifié et le plus attractif pour les sports de nature, il est traversé par la vallée de la Marne, qui pourrait être mieux valorisée pour les sports et loisirs liés à l'eau (canoë-kayak, pêche...).

La couverture numérique du territoire est très hétérogène dans le Pays de Châlons-en-Champagne, comme dans le département de la Marne, 6 communes sur 10 sont couvertes en 2017 par un débit supérieur à 3 Mbit/s, permettant aux usagers d'avoir un accès relativement confortable à Internet mais ne permettant pas forcément de bénéficier

d'une offre « *triple play* ».

Ainsi, comme à l'échelle départementale, une fracture numérique se dessine au sein du Pays de Châlons-en-Champagne, créant des inégalités d'accès à Internet et à tous les services associés, entre les communes rurales notamment au sud du territoire peu ou mal desservies, et les communes de la vallée de la Marne ainsi que les pôles secondaires du territoire qui sont mieux desservis.

3

L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le territoire du SCoT de Châlons-en-Champagne est situé dans le département de la Marne, en région Grand-Est, au sein de la Champagne crayeuse.

3.1. MILIEU PHYSIQUE ET OCCUPATION DU SOL

Climat

Le climat du territoire du SCoT est de type océanique dégradé. En raison de son éloignement de la côte, le territoire peut subir des influences continentales venant de l'Est de l'Europe.

Géologie

Le territoire du SCoT est localisé au sein de la Champagne crayeuse qui constitue, sous la forme d'un croissant, l'une des auréoles du Bassin parisien. Cet ensemble appartient d'un point de vue géologique, à l'arc du crétacé supérieur du Bassin parisien.

Topographie et hydrographie

La topographie relaie bien la géologie du territoire et l'érosion des couches sédimentaires, où alternent les niveaux tendres (marnes, sables) et durs (calcaires, craie), et a favorisé la mise en place d'un relief de côtes ou « *cuestas* ».

Le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne est arrosé par une vingtaine de cours d'eau, rivières et canaux représentant une longueur d'environ 300 km, la Marne se distingue nettement des autres cours d'eau de la plaine champenoise par son régime et son importance.

L'occupation du sol

Le Pays de Châlons-en-Champagne s'étend sur un territoire de 178 300 hectares et se caractérise par l'importance de ses espaces agricoles qui représentent presque 77 % de son territoire en 2016.

Nous pouvons noter que le territoire du SCoT est peu artificialisé. Ainsi, sur la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, l'espace urbanisé représente, en 2016, 11 % de l'occupation des sols, alors que celui-ci occupe moins de 2 % dans les parties plus rurales du territoire.

Il suit toutefois une dynamique de périurbanisation qui conduit à une consommation préférentielle des espaces agricoles. Le territoire se distingue également par des espaces naturels et forestiers restreints mais stables.

Relief et Hydrographie



Sources : IGN BD - Topo 2017, BD - Alti 2017
Conception : SIG - AUDC, Décembre 2017

3.2. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Milieux naturels et espèces faunistiques et floristiques

Le territoire du SCoT est essentiellement recouvert par des zones agricoles. Le territoire du SCoT s'organise autour de grands milieux naturels dont la vallée de la Marne et le réseau hydrographique secondaire sont la colonne vertébrale. La plaine crayeuse est ponctuée de reliquats de boisements dont la rareté engendre la valeur et par les savarts des grands camps militaires au nord du territoire.

Les ZNIEFF

Le Pays est concerné par 22 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), d'une surface de 25 629 ha.

ZNIEFF	ZNIEFF de type 1	ZNIEFF de type 2	Surface sans double compte	Part de la surface par rapport à l'ensemble des ZNIEFF
Milieux alluviaux et zones humides	8 ZNIEFF 1 859 ha	2 ZNIEFF 6 537 ha	7 000 ha	28 %
Boisements de pinèdes, chênaies et hêtraies	6 ZNIEFF 625 ha	1 ZNIEFF 269 ha	862 ha	3 %
Pelouses et savarts	2 ZNIEFF 11 ha	3 ZNIEFF 17 749 ha	17 760 ha	69 %
SURFACE TOTALE (ha)	2 495 ha	24 556 ha	25 629 ha	100 %
PART DE LA SURFACE DU TERRITOIRE	1,4 %	13,8 %	14,4 %	-

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB)

Sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, seul un Arrêté de Protection de Biotope (APB) a été pris. Cet arrêté a été mis en place en 1995 pour protéger 7 ha du Bois de la Bardolle à Coolus.

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

3 Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) ont été proposés sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne pour intégrer le réseau NATURA 2000 comme future ZSC au titre de la Directive Habitats. Ces trois sites ont été proposés pour la préservation de marais et pelouses sèches, d'une superficie totale de 8 416 ha dont 5 361 ha sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne :

- SIC Savart du camp militaire de Mourmelon
- SIC Marais d'Athis
- SIC Savart du camp militaire de Suippes.

La trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne identifiée à l'aide de l'atlas des sites naturels remarquables

La faune et la flore sauvages ne connaissent pas les limites administratives et ont besoin, comme nous, de se déplacer et d'échanger pour vivre. La Trame Verte et Bleue (TVB) élaborée par le Pays de Châlons-en-Champagne est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques formant des continuités écologiques.

Les réservoirs de biodiversité ont été identifiés à l'aide de l'Atlas des sites naturels remarquables du Pays de Châlons-en-Champagne, 83 sites ont été retenus en raison de leur valeur patrimoniale ou de leur rôle comme milieu relai pour la faune et la flore.



3.3. PAYSAGES

Les grandes entités paysagères

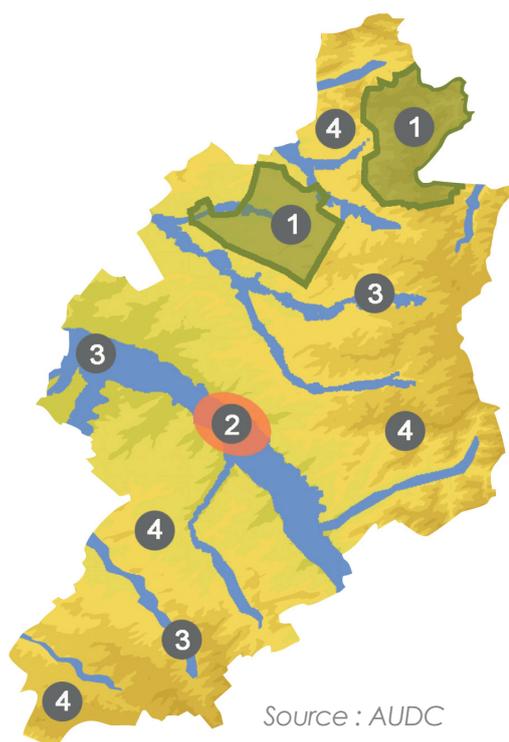
Les 4 entités paysagères présentes sur le territoire sont :

1. les camps militaires
2. la tache urbaine de l'agglomération
3. les vallées humides et leurs villages
4. la plaine agricole.

Le patrimoine architectural

Le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne compte 81 monuments historiques (inscrits ou classés) dont 54 à Châlons-en-Champagne. Ils protègent essentiellement des églises et quelques châteaux (Vitry-la-Ville). Dans l'agglomération, le patrimoine protégé est plus varié avec églises, chapelles, couvent, cirques, immeubles...

Une ZPPAUP a été mise en place en 2009 à Châlons-en-Champagne. Devenue SPR (Site Patrimonial Remarquable) en 2016, elle s'étend de l'avenue de Paris à l'avenue de Metz et du boulevard Croix-Dampierre à l'avenue Sarrail. A l'intérieur de cette zone, la réglementation de la ZPPAUP s'ajoute au Plan



Source : AUDC

local d'urbanisme (PLU).

La Ville de Châlons-en-Champagne a été labellisée ville d'Art et d'histoire. Ce label est venu concrétiser plusieurs années d'efforts en matière de politique culturelle, éducative et patrimoniale. La Ville s'est engagée à promouvoir une politique de valorisation de

son patrimoine et à développer un tourisme culturel de qualité vers différents publics.

Au-delà du patrimoine classé ou inscrit, Châlons-en-Champagne présente un patrimoine

civil riche. Les maisons en pans de bois et celles en appareillage champenois, alternance de brique et de craie, bénéficient d'un programme de rénovation.



3.4. L'EAU

Réseau hydrographique et masses d'eau superficielles

Le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne recoupe deux bassins : le vaste bassin de la Marne avec sa large vallée éponyme qui se distingue nettement des autres cours d'eau et le bassin de l'Aisne.

La qualité des rivières est altérée dans une certaine mesure par des pollutions chimiques et organiques d'origines agricoles. Leur qualité biologique et donc leur capacité au maintien d'une biodiversité, peut également être dégradée, ce qui constitue le plus souvent le facteur déclassant.

Si le SDAGE 2016-2021 fixe comme objectif pour la rivière Marne une atteinte du bon état écologique en 2021, quelques uns de ces affluents ont un report de délai pour 2027.

Les eaux souterraines

La principale ressource en eau souterraine du territoire, et principal réservoir régional, est la nappe de la craie du Crétacé (ou « *nappe de Champagne* »). Cet aquifère puissant et productif du fait de l'intense circulation souterraine liée à ses caractéristiques physiques, est majoritairement libre (proche de la surface et non protégée par un substrat imperméable) et facilement accessible.

Si l'état quantitatif est globalement bon, la nappe de la Craie de Champagne est considérée en tension et les niveaux d'eau sont variables. De plus, la qualité des eaux souterraines est fortement dégradée par des teneurs en nitrates encore élevées mais en baisse et les produits phytosanitaires.

Toutes les masses d'eau souterraines doivent atteindre l'objectif global d'atteinte du bon état en 2027.

Les captages et leurs périmètres de protection associés

Le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne est alimenté en eau potable par 53 captages exclusivement par prélèvement dans les eaux souterraines. L'alimentation en eau potable est fortement fragilisée par la qualité des eaux. En effet, la qualité des eaux distribuées reflète l'altération globale de la qualité de la nappe par les pollutions diffuses agricoles.

De nombreuses structures sont compétentes en matière d'alimentation en eau potable. Afin d'augmenter l'efficacité de la production, du transfert et de la distribution, les moyens pourraient être mutualisés à plus grande échelle.

L'assainissement

14 stations permettent de couvrir de manière homogène le territoire du SCoT et de traiter efficacement la majorité des effluents. Sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, toutes les communes sont dotées d'un zonage d'assainissement et/ou d'un schéma directeur d'assainissement.

De nombreuses communes et habitations ne sont pas reliées à un système d'assainissement collectif et **bénéficient des prestations d'un SPANC** pour le contrôle, l'entretien et la réhabilitation des systèmes d'assainissement autonome.

La maîtrise des eaux pluviales est l'un des aspects essentiels à maîtriser dans la planification et

l'aménagement afin d'éviter une saturation et/ou un débordement des réseaux, limiter les phénomènes de ruissellement, limiter les pollutions diffuses...

Ressources minérales : les carrières

Sur le territoire, les roches potentiellement exploitables sont principalement des granulats alluvionnaires situés au niveau de la vallée de la Marne et la craie en Champagne crayeuse.

Actuellement, on compte treize carrières en exploitation sur le territoire du SCoT. Un projet d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires est en cours sur la commune de Jâlons.



3.5. POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE, GES ET ÉNERGIES

La pollution atmosphérique

C'est principalement Châlons et son agglomération qui présentent un enjeu vis-à-vis des polluants classiquement recherchés dans l'air : oxydes d'azote, particules PM10 et PM2.5, ozone, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, composés organiques volatiles, composés, benzène. Pour le territoire du SCoT, les valeurs mesurées pour ces molécules sont inférieures aux valeurs limites pour la protection de la santé à l'exception de la proximité des grandes infrastructures de transport.

Les éléments à surveiller sont :

- Les dioxydes d'azote, dont les valeurs s'approchent des valeurs limites sur les axes routiers principaux ;
- Les particules dont l'utilisation de chauffage en hiver et l'industrie participent sensiblement aux émissions ;
- Le principal risque sanitaire lié à l'air pour les populations est la forte présence de pesticides dont certains jugés très dangereux pour la santé humaine.

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

4 secteurs d'activité sont principalement responsables des émissions de GES :

- Les transports avec une augmentation des déplacements dus à l'étalement urbain ;
- L'industrie ;

- L'agriculture avec des émissions qui résultent des pratiques et orientations culturales ;
- Le résidentiel avec des déperditions énergétiques engendrées par un parc ancien et mal isolé.

Energies

Le territoire du SCoT est dépendant aux énergies fossiles mais présente de fortes opportunités en termes d'économies d'énergie et de développement d'énergies renouvelables.

Ce développement passe par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le développement des modes alternatifs de déplacement et une exploitation raisonnée et coordonnée de l'ensemble des ressources : biomasse, géothermie/aérothermie, éolien, solaire...

3.6. LES DÉCHETS

La particularité du territoire réside dans l'existence du SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

Créé en 1999 le SYVALOM a permis de mettre au point une filière de valorisation des déchets ménagers. La filière est alimentée par 6 centres de transfert dans la Marne et en place depuis 2006.

Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés non recyclables de toute la Marne, hormis ceux de Reims métropole.

La collecte est assurée par les collectivités via des prestataires issus de marchés publics.

Le territoire génère une importante quantité de déchets qui continue d'augmenter. En 2015, les gisements de déchets pour l'ensemble du territoire sont de :

- Déchets Ménagers et Assimilés : 53 368 tonnes dont
 - o Ordures Ménagères et Assimilés : 32 707 tonnes (soit 61 % des DMA) ;
 - o Ordures Ménagères Résiduelles : 19 457 tonnes (soit 36 % des DMA).

En 2015, environ 25 % du gisement de déchets sont orientés vers une filière de recyclage pour un objectif fixé à 65 % à horizon 2025. Les marges de progression sont donc significatives.

Concernant les déchets, se pose la question de la politique de gestion et de traitement à mettre en place pour les années à venir. En effet, sur ce thème, de nombreuses incertitudes subsistent, en lien notamment avec l'évolution démographique et de production des déchets ménagers. Ainsi, l'enjeu réside principalement dans la diminution de la production de déchets et dans l'amélioration de leur gestion dans un objectif de réduction de leur impact environnemental.

3.7. RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

Risques naturels et technologiques

Le risque inondation est prépondérant sur le territoire au niveau de la vallée de la Marne, où il concerne 31 communes qui sont concernées par le PPR inondation vallée de la Marne. Ces communes, classées en Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI) bénéficient également d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Cette stratégie locale vise entre autres à mieux connaître la vulnérabilité de certains bâtiments, améliorer la connaissance de l'aléa, évaluer l'impact des ouvrages

hydrauliques, renforcer les dispositifs de gestion de crise ...

De même, 9 communes au sein du SCoT sont concernées par le risque mouvement de terrain lié à la présence de cavités souterraines consécutives à l'extraction ancienne de matériaux.

Le risque industriel est lié à la présence d'une centaine d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont 7 installations SEVESO dont 3 dites « *seuil haut* » qui font l'objet de mesures spécifiques pour la

maîtrise de l'urbanisation et l'organisation des secours.

Le territoire est également concerné par le risque de rupture de barrage du fait de l'existence du barrage-réservoir Marne, par le risque de transport de matières dangereuses plus diffus (présence de gazoducs, voies ferrées et infrastructures routières) et des risques issus des restes d'obus et munitions des 2 conflits mondiaux.

Nuisances sonores

Les cartes de classement sonore des infrastructures de transports terrestres relèvent trois sources de bruits susceptibles de nuisances dans le Pays de Châlons-en-Champagne :

- Le bruit lié aux infrastructures routières et autoroutières,
- Le bruit du trafic sur l'agglomération de Châlons-en-Champagne,
- Le bruit ferroviaire,

Auxquelles s'ajoute le trafic aérien lié à l'Aéroport Paris-Vatry.

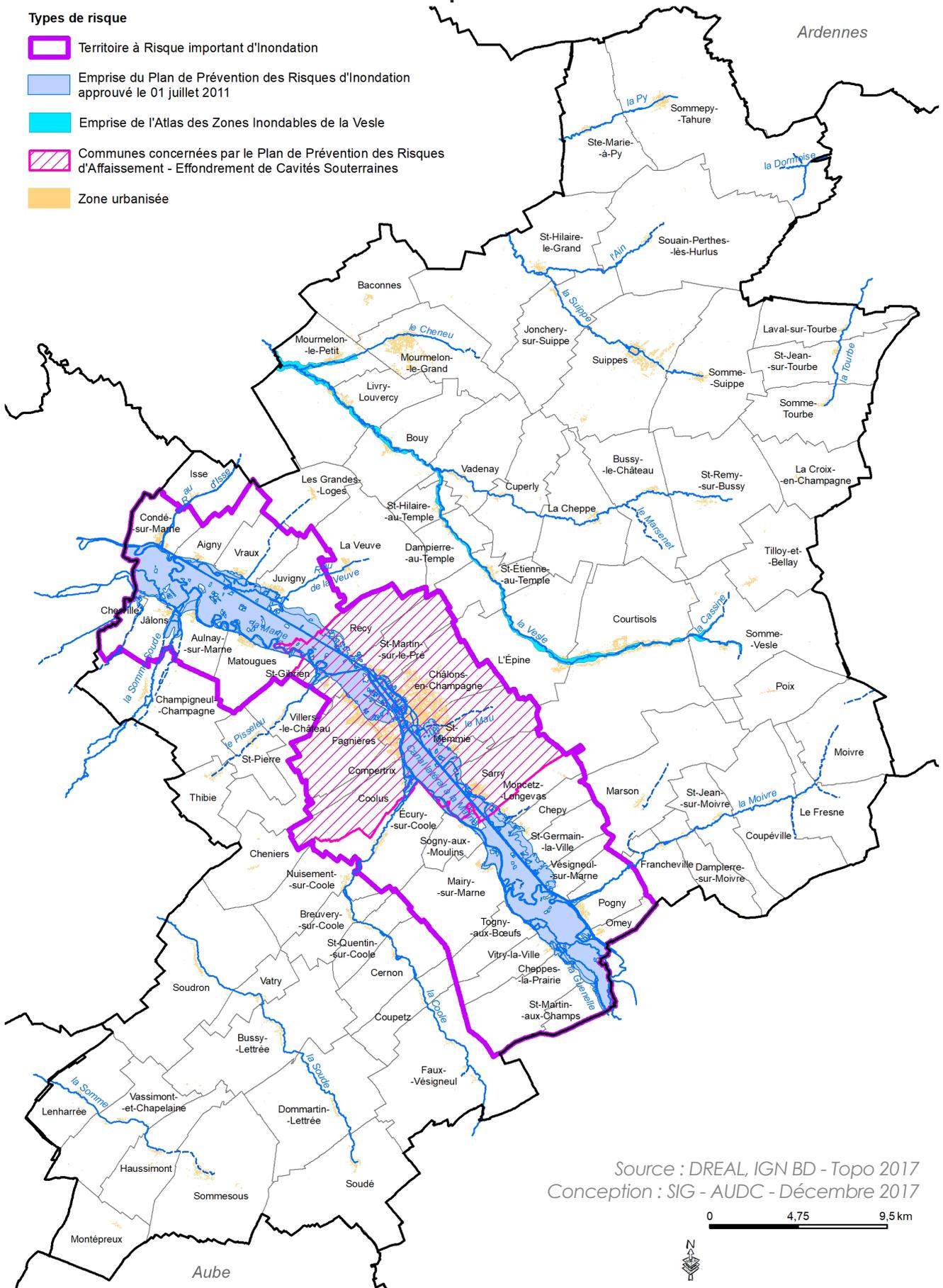
Sites et sols pollués

12 sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif ont été recensés sur le territoire (en activité ou non). La plupart des sites pollués sont localisés dans les vallées. Sur l'ensemble de ces sites, 7 sites ont été traités, 2 sont en cours de travaux et 2 en cours d'évaluation.

Les risques naturels

Types de risque

-  Territoire à Risque important d'Inondation
-  Emprise du Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé le 01 juillet 2011
-  Emprise de l'Atlas des Zones Inondables de la Vesle
-  Communes concernées par le Plan de Prévention des Risques d'Affaissement - Effondrement de Cavités Souterraines
-  Zone urbanisée



Source : DREAL, IGN BD - Topo 2017
 Conception : SIG - AUDC - Décembre 2017

0 4,75 9,5 km





3.8. LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

A partir de la phase de diagnostic de l'EIE, une synthèse des grands enjeux d'environnement auxquels est confronté le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne est définie. Il s'agit des questions d'environnement qui engagent fortement l'avenir du territoire tant du point de vue de la qualité et la quantité des ressources naturelles que de la qualité de vie des habitants. 5 principaux enjeux environnementaux ont été identifiés pour le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne :

- 1.** La vallée de la Marne et les vallées secondaires comme entités naturelles structurantes à préserver pour la diversification des paysages, la richesse de la biodiversité, et la maîtrise du risque inondation à la source.
- 2.** La plaine crayeuse : un paysage très ouvert et rationalisé par l'homme dont il convient d'assumer les spécificités et où l'on doit préserver/reconquérir une trame écologique fonctionnelle.
- 3.** Une ressource en eau souterraine à gérer quantitativement et restaurer qualitativement pour garantir la satisfaction de l'ensemble des usages et fonctions.
- 4.** Des consommations énergétiques à maîtriser et des ressources énergétiques à diversifier pour le maintien de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le respect des équilibres environnementaux.
- 5.** La préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être de tous par la poursuite de la gestion des risques et des nuisances, l'optimisation de la gestion des déchets.

Un enjeu transversal se dégage également : Organiser l'adaptation au changement climatique et valoriser les ressources environnementales.

4

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Les Schémas de Cohérence Territoriale sont les documents de planification stratégique privilégiés pour la territorialisation des objectifs du Grenelle. La loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2) a notamment intégré dans le rapport de présentation des SCoT « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 ans précédant l'approbation du schéma et une justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation contenus dans le Document d'Orientations et d'Objectifs ».

L'analyse de la consommation d'espace sous-entend de disposer de données permettant d'avoir une connaissance fine de l'occupation de l'espace à différentes dates. Les données sont nombreuses et présentent des limites d'utilisation. Le plus important est d'en avoir conscience et de les utiliser à bon escient.

Ainsi, dans le cas présent, l'analyse des surfaces consommées par photo-interprétation de l'IGN BDOrtho permet d'avoir une vision précise de la consommation foncière entre 1999 et 2016.

4.1. UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS QUI SE FAIT AU DÉTRIMENT DES ESPACES AGRICOLES

A l'échelle du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, la surface globale des espaces agricoles, naturels et forestiers a régressé d'un peu plus de 875 ha entre 1999 et 2016, soit une diminution de 0,6 %. Cette régression, qui paraît relativement faible rapportée à la surface totale occupée par ces espaces sur l'ensemble du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, n'est pas négligeable dans un contexte de très faible évolution démographique (+ 2,6 % entre 1999 et 2014).

La consommation des surfaces agricoles est en partie compensée par une progression des surfaces d'espaces naturels. En effet, si 590 ha d'espaces naturels ont changé d'usage entre 1999 et 2016 (dont 70 % sont devenus des espaces agricoles ou forestiers et 30 % ont été artificialisés), cette régression des surfaces naturelles a largement été compensée par la remise en état naturel ou semi-naturel d'espaces recensés comme agricoles ou forestiers en 1999. La surface totale des espaces naturels a ainsi

globalement progressé de 354 ha sur le territoire, soit + 11 % entre 1999 et 2016.

Les espaces forestiers qui ont changé d'usage entre 1999 et 2016 (soit mis en culture, soit artificialisés, soit qui ont évolué en surfaces naturelles) ont été compensés majoritairement par les espaces naturels et agricoles permettant une légère augmentation de la surface globale de l'enveloppe forestière sur le territoire entre 1999 et 2016 (+ 80 ha).

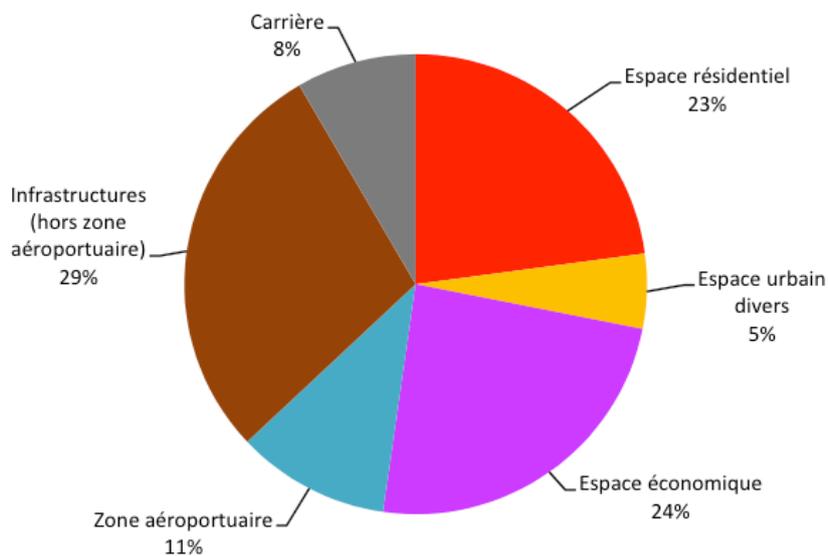
Il est important de noter que la régression globale des espaces agricoles sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne s'est certes faite au profit de l'urbanisation, mais a aussi fortement contribué à la progression des espaces naturels et au maintien des espaces forestiers. Sur les 2 020 ha d'espaces agricoles qui ont été consommés entre 1999 et 2016, 890 ha environ l'ont été au profit des espaces naturels et forestiers et 565 ha au profit de l'urbanisation par l'espace résidentiel (y compris espace urbain divers) et l'espace économique.

4.2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, PRINCIPAL CONSOMMATEUR D'ESPACE

Près de 25 % des surfaces agricoles, naturelles et forestières consommées entre 1999 et 2016 l'ont été pour la création et l'aménagement de zones d'activités économiques (près de 35 % en intégrant les zones d'activités de Vatry, classifiées dans l'espace « Zone aéroportuaire » dans le MOS), qui constituent ainsi le principal consommateur d'espace sur le territoire au cours de la période avec les infrastructures.

L'espace résidentiel représente quant à lui près d'un quart des espaces agricoles, naturels et forestiers consommés entre 1999 et 2016. L'évolution des espaces dédiés aux activités économiques et à l'habitat est à mettre en relation avec une évolution du nombre d'emplois et d'entreprises relativement plus importante que l'évolution démographique sur la même période.

Répartition de la consommation brute des espaces agricoles, naturels et forestiers sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne entre 1999 et 2016 par type d'usage



Source : Mode d'Occupation des Sols en 1999 et en 2016, AUDC

4.3. UNE CONSOMMATION D'ESPACES TRÈS HÉTÉROGÈNE AU SEIN DU TERRITOIRE

La consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers entre 1999 et 2016 concerne essentiellement les communes de la vallée de la Marne, les communes situées le long ou à proximité des principaux axes de circulation (RN. 44 en direction de Reims et Vitry-le-François, RD. 3 en direction d'Épernay, RD. 994 en direction de Reims) et, de manière isolée, la commune de Bussy-Létrée où se sont développées les zones d'activités économiques de l'Aéroport

Paris-Vatry.

C'est dans la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne que la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers entre 1999 et 2016 a été la plus importante. Dans ce secteur, la consommation d'espaces est principalement liée au développement économique (environ 290 hectares en zones d'activités économiques). Ces zones

d'activités aménagées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, qui représentent 21 % de la consommation brute totale des espaces agricoles, naturels et forestiers du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, contribuent également à l'attractivité économique de l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, malgré une croissance démographique faible entre 1999 et 2014 sur son territoire, près de 21% des espaces agricoles, naturels et forestiers consommés dans la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne l'ont été pour développer de nouveaux quartiers résidentiels. Ces développements concernent essentiellement les communes les plus périphériques du secteur, situées en dehors du pôle urbain, qui ont attiré de nouveaux ménages alors que la ville centre en a perdu. Ce constat est toutefois à nuancer en raison de la diminution de la taille moyenne des ménages due aux évolutions sociétales qui génère de nouveaux besoins en logements. La surface résidentielle de la CAC a ainsi augmenté de 9 % entre 1999 et 2016 pour une croissance du nombre de ménages de 13 % entre 1999 et 2014.

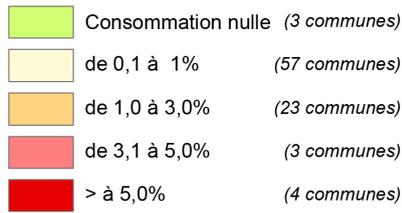
Dans la communauté de communes de la Moivre à la Coole, 246 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés entre 1999 et 2016, alors que ce secteur enregistre sur la période 1999-2014 une augmentation de sa population d'environ 11,5 %. Cette consommation brute d'espaces est majoritairement liée au développement de zones résidentielles et d'infrastructures (plus de 67 ha résidentiels et 61 ha d'infrastructures incluant les chemins agricoles). Ceci représente une augmentation de 10 % de la surface résidentielle (pour une augmentation de 24 % du nombre de ménages sur 1999-2014), et de 2 % seulement pour les infrastructures, en raison d'une compensation liée aux chemins agricoles.

Dans l'intercommunalité de la région de Suippes, la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers entre 1999 et 2016 est essentiellement liée au développement d'infrastructures (57 % des consommations), et plus particulièrement à la construction de

la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Strasbourg. Sur les 159 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers consommés dans ce territoire, le second poste de consommation concerne le développement du tissu urbanisé résidentiel (38 ha, soit 24 % des surfaces), avec une occupation du sol par le tissu résidentiel accrue de 7 % pour une croissance de 17,6 % du nombre de ménages entre 1999 et 2014.

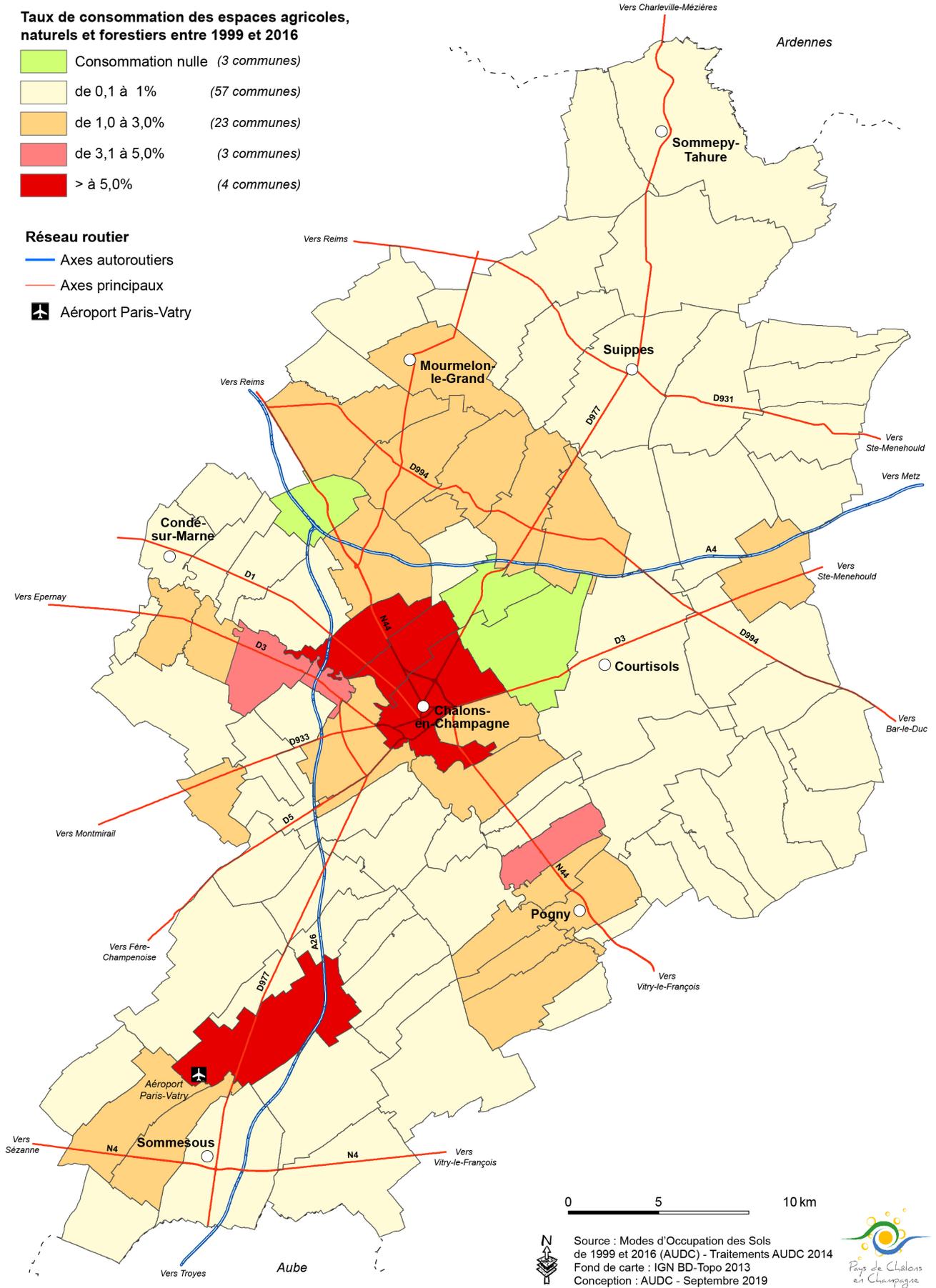
Consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers entre 1999 et 2016

Taux de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers entre 1999 et 2016



Réseau routier

-  Axes autoroutiers
-  Axes principaux
-  Aéroport Paris-Vatry



0 5 10 km



Source : Modes d'Occupation des Sols de 1999 et 2016 (AUDC) - Traitements AUDC 2014
 Fond de carte : IGN BD-Topo 2013
 Conception : AUDC - Septembre 2019





4.4. ANALYSE SPÉCIFIQUE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS ENTRE 2007 ET 2017

En moyenne, sur la période 2007-2017, le territoire a consommé environ 42 hectares de terres agricoles, naturelles ou forestières par an contre plus de 84 hectares par an pour la période 1999-2007. Au total, ce sont 423 hectares de surfaces agricoles, naturelles et forestières qui auront été récupérées pour l'urbanisation, ce qui constitue une diminution assez significative par rapport aux 674 hectares consommés sur la période précédente, plus courte.

L'économie reste le secteur d'activité le plus consommateur d'espace sur la période 2007-2017 avec 13,7 hectares de surfaces agricoles, naturelles ou forestières utilisées chaque année pour l'implantation de nouvelles zones d'activités. Cette consommation d'espace pour l'économie est en nette diminution par rapport à la période 1999-2007 où ce secteur d'activité consommait en moyenne 10 ha de plus par an. Cependant, cette utilisation des surfaces agricoles, naturelles ou forestières pour des activités économiques reste importante car le territoire assiste à une perte d'emplois entre 2009 et 2014. En effet, le nombre d'emplois total sur le Pays de Châlons-en-Champagne est passé de 44 938 en 2009 à 44 062 en 2014, soit une diminution de 1,9 % alors que les surfaces destinées à un usage économique ont augmenté de 6,2 %.

Le second secteur de consommation d'espace entre 2007 et 2017 est celui des infrastructures qui, lui, enregistre une augmentation des surfaces utilisées avec 121 ha contre 88 sur la période 1999-2007. Du point de vue des équipements, et notamment de l'aéroport Paris-Vatry, la consommation d'espace a nettement diminué en raison de la finalisation du projet et du moindre besoin en équipements nouveaux qui ont été créés durant la période précédente.

La consommation d'espace pour la création d'habitation a diminué de moitié en moyenne entre 2007 et 2017 passant de 22,6 hectares

par an en 1999/2007 à 10,9 ha par an. Cette diminution peut s'expliquer par les diverses politiques de limitation de l'artificialisation des sols mises en place au cours de la période ainsi que par la faible augmentation démographique du Pays de Châlons-en-Champagne sur cette période.

5

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration du SCoT pour être dans une logique de valorisation de l'environnement et d'évitement des impacts plutôt que de leur compensation.

Au global, le projet améliorera la qualité

environnementale du territoire. En effet, malgré des effets négatifs liés à la consommation de l'espace agricole, à l'artificialisation des sols (issue des aménagements urbains), à l'augmentation de la population, ... les incidences environnementales ne seront pas notables.

5.1. CONSOMMATION D'ESPACE

La consommation d'espace nécessaire à l'horizon 2030 pour l'urbanisation future s'élèvera autour de 240 hectares, ce qui représente environ 0,2 % de la surface totale du territoire du SCoT.

En parallèle, la croissance démographique est estimée à + 6 200 habitants à l'horizon 2030.

L'urbanisation se fera prioritairement au sein de l'enveloppe urbaine ou en continuité des

différentes zones urbaines existantes. Elle viendra également, d'une manière moins importante, remplacer des espaces agricoles.

Le SCoT prévoit ainsi de minimiser la consommation d'espace en favorisant le renouvellement urbain. Il permet donc de réduire le rythme de consommation d'espace tout en proposant un développement démographique et économique ambitieux.

5.2. FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE

La biodiversité profitera des orientations du SCoT en matière de protection des espaces naturels et des réservoirs de biodiversité, des vallées et des cours d'eau,

A travers sa politique de Trame Verte et Bleue, il permet également un bon fonctionnement écologique du territoire à travers la préservation/restauration des corridors, et même la création d'une trame au niveau des espaces urbains.

Ces corridors apportent un cadre supplémentaire à la préservation des déplacements de la faune et de la flore, mais contribuent également

à préserver des espaces importants pour la gestion du cycle de l'eau (protection de l'espace agricole, des boisements, des zones humides...).

Ainsi, les incidences du développement du territoire du SCoT se veulent positives en s'inscrivant pleinement dans une démarche de restauration des fonctionnalités écologiques du territoire.



5.3. QUALITÉ DES EAUX, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La croissance démographique nécessaire au développement équilibré du projet (environ 6 200 habitants supplémentaires d'ici 2030) pourrait générer un accroissement progressif de la consommation en eau potable. Cependant des mesures sont prises pour préserver la ressource en eau (diminution des consommations, amélioration des réseaux,...).

Avec une augmentation des besoins anticipée et gérée, les efforts accrus demandés par le SCoT en matière de préservation de la ressource en eau permettront de stabiliser cette consommation.

En matière d'assainissement, l'augmentation de la population entraînera éventuellement une progression des volumes d'eaux usées

à traiter et nécessitera de poursuivre l'amélioration des dispositifs d'assainissement collectif et non collectif en adéquation avec les objectifs de développement du territoire.

Sur l'aspect qualitatif des eaux, un certain nombre de mesures sont proposées par le SCoT pour préserver ou restaurer une bonne qualité des eaux telles que la protection des captages, la gestion des eaux pluviales, la préservation des cours d'eau et zones humides dans le cadre de la politique de Trame Verte et Bleue,...

Ainsi, la politique environnementale du SCoT devrait permettre de ne pas dégrader l'état global de la ressource en eau, voire même de l'améliorer.



5.4. ÉNERGIE, POLLUTION (AIR, BRUIT, DÉCHETS...)

Le développement des activités et l'accroissement de la population peuvent avoir des effets négatifs sur les nuisances et les pollutions, la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Pour anticiper ces effets et limiter les contraintes, le SCoT met en place une série de mesures dans le cadre de sa politique d'aménagement (minimisation de la consommation foncière, économies d'énergies et développement des énergies renouvelables, développement des modes de transports doux, des transports collectifs, du co-voiturage, prise en compte des problématiques du bruit et poursuite des actions en faveur d'une meilleure gestion des déchets, dans les objectifs de développement).

De même, il prévoit une politique en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique du territoire en favorisant un aménagement économe en énergie (développement de formes urbaines et de constructions peu ou pas consommatrices en énergie, l'amélioration

des performances énergétiques des constructions, réduction de la consommation énergétique, diversification des sources d'énergie...) qui devrait permettre de limiter les dépenses énergétiques, limiter les nuisances et réduire tendanciellement l'augmentation des pollutions, déchets et des gaz à effet de serre sur le territoire.

Dans le même temps, le SCoT encourage le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire thermique et photovoltaïque, biomasse,...).



5.5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La mise en œuvre du SCoT n'augmentera pas les risques, au contraire, il améliorera leur prise en compte, notamment dans les documents d'urbanisme, qu'ils soient d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain) ou technologiques (industriel, rupture de barrage, transport de matières dangereuses,...).

6

MODALITÉS ET INDICATEURS DE SUIVI DU SCOT

Le DOO fixe des objectifs et des directives de programmation et d'aménagement qui auront un impact concret sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne. Le suivi du SCoT doit permettre de vérifier si ces objectifs ont été atteints ou, le cas échéant, les dynamiques territoriales entre l'approbation et le bilan. Les critères définis sont donc fortement liés aux enjeux importants mis en avant dans le SCoT ainsi qu'aux objectifs majeurs du DOO.

Les indicateurs de suivi, à la différence des critères qui permettent d'évaluer la mise en œuvre du SCoT, fournissent une information précise sur une thématique qu'il faut ensuite analyser pour pouvoir alimenter le critère concerné. Le but d'un indicateur doit être de fournir des éléments d'analyse et de compréhension des dynamiques territoriales en déterminant les incidences positives ou négatives de la mise en œuvre du SCoT. Par la combinaison de plusieurs indicateurs, le suivi du SCoT sera à même de répondre aux questions posées par les critères. Ces indicateurs peuvent être de différentes formes, qu'ils soient quantitatifs ou plus qualitatifs pour certains impacts du SCoT tels que la qualité paysagère, urbaine, etc.

Différents outils méthodologiques ont déjà été mis en place et pourront être utilisés pour le suivi du document, tels que l'Atlas des zones d'activités, l'Atlas des milieux naturels ou encore le Mode d'Occupation des Sols. D'autres outils complémentaires pourront être développés à la suite de l'approbation du SCoT pour faciliter le suivi et la création de bilans intermédiaires.

Les différents indicateurs sélectionnés permettront de développer un « état 0 » de la situation du territoire après l'approbation du SCoT. Cet « état 0 » servira de base de référence sur laquelle s'appuieront les différents bilans qui évalueront les incidences du SCoT sur le territoire.

Une instance de suivi et de pilotage sera mise en place autour de deux missions principales avec d'une part les analyses de compatibilité des différents documents d'urbanisme et d'autre part le maintien d'une culture d'échange et de concertation.

Enfin, une démarche interSCoT pourrait émerger sur un périmètre à préciser, notamment en lien avec le triangle marnais (Châlons-en-Champagne, Epernay, Reims), voire élargi aux SCoT de Vitry-le-François ou de Troyes qui sont limitrophes à celui de Châlons-en-Champagne.

